

ENSEIGNANT(E) AU PRIMAIRE

Affichage: Interne et externe
Lieu de travail: La Prairie
Supérieur immédiat : Direction du primaire
Statut : Temps plein (100% de tâche) Remplacement pour l'année 2026-2027
Date d'entrée en fonction : 25 août 2026

SOMMAIRE

La personne titulaire de ce poste devra, en tenant compte des exigences relatives du Collège ainsi que de celles du ministère de l'Éducation, enseigner à deux groupes d'élèves de 6^e année les matières suivantes : français et culture et citoyenneté québécoise.

EXIGENCES

Le Collège Jean de la Mennais souhaite recruter un enseignant légalement qualifié.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi «enseignant» du Conseil du trésor.

NOS AVANTAGES

- Fonds de pension à prestation déterminée - RREGOP;
- Admissibilité à une assurance collective (assurance individuelle payée majoritairement par l'employeur);
- Programme d'aide aux employés, y compris la télémedecine;
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège et lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Rabais offert pour le camp de jour Crouch (relâche scolaire);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit)

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour ce poste doivent faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae jusqu'au mercredi 8 avril 2026, 16 h.

Les candidats convoqués en entrevue devront être disponibles dans la semaine du 13 avril 2026.

Les documents doivent être envoyés par courriel, à l'attention de Mme Pascale Seccareccia, conseillère en gestion de personnel, à l'adresse suivante : ressourcesshumaines@jdlm.qc.ca

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.